



École Saint-Louis-de-Gonzague

2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

**École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe**

2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

**Rencontre du conseil d'établissement
10 novembre 2020, 18h30
Plateforme ZOOM ou TEAMS (lien à venir)**

Projet d'ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée (5 minutes)**
 - 1.1 Désignation d'une secrétaire
 - 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
 - 1.3 Désignation d'une gardienne du temps
- 2 Période réservée au public (10 minutes)**
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 minutes)**
- 4 Adoption et suivi du procès-verbal du 6 octobre 2020 (10 minutes)**
- 5 Modalités de fonctionnement du CÉ (25 minutes)**
 - 5.1 Régie interne mise à jour – adoption
- 6 Dossiers école et informations stratégiques (40 minutes)**
 - 6.1 Budget de l'école – adoption
 - 6.2 Questionnaire sur l'environnement socio-éducatif (QES) – suivi
 - 6.3 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) – information
 - 6.4 Éducation à la sexualité – information
 - 6.5 Ateliers d'éducation populaire de la CSSDM – suivi
 - 6.6 Établissement vert Brundtland – information
- 7 Activités et sorties éducatives s.o.**
- 8 Le point des enseignants (5 minutes)**
 - 8.1 Réaffectation des orthopédagogues – appui
- 9 Dossier SDG s.o.**
- 10 Rapport du délégué au comité de parents (5 minutes)**
- 11 Le point de l'OPP (5 minutes)**

- 11.1 Vente des sapins – information
- 11.2 Semaine de la lecture – information

12 Courrier

- 12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

13 Membre de la communauté s.o.

14 Varia

15 Levée de l'assemblée

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)